



résiliation de bail meublé

Par **goudard**, le **15/04/2011** à **15:41**

Bonjour,

j'ai signé un contrat de location meublé le 1er juin 2007 ... le 1er mars 2009 mon propriétaire m'a fait signé un autre contrat toujours pour la meme villa mais la date de départ du bail avait changé... et le 10 décembre 2010 je recois une résiliation de bail pour motif reprendre le logement avec congé au 1er mai 2011....je pense que mon propriétaire n'est pas dans ses droits vu soit qu'il m'a signifié un congé trop tard vu que le bail démarre au 1er mars et que la lettre est datée du 10 decembre;soit que c'est le premier bail qui reste valable et la location va jusqu'au 1er juin 2011. pouvez vous m'éclairer et est ce que le congé de la part du bailleur est bien 3 mois ou 6mois???